Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902480-20251211-D202568-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE SAINT-FRÉGANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 11 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-FRÉGANT, dûment convoqué le 5 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Cécile GALLIOU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12 (quorum suivant l'article L.2121-17 du CGCT : 7)

NOM	PRENOM	PRESENT	ABSENT	Pouvoir donné à (article L 2121-20, applicable en vertu de l'article L 5211-1 du CGCT)
ABIVEN	David		x	Pouvoir à Cécile GALLIOU
BIANEIS	Sandra	x		
BORDET	Cédric	x		
CALONNEC	Gwénaëlle	x		
CORLOSQUET	Carine		x	Pouvoir à Sandra BIANEIS
COUET	Gilles	x		
GALLIOU	Cécile	x		
LAMARRE	Didier	x		
PERROS	David		x	
PLANTEC	Laurent	x		
SALAUN	Agnès	x		
SOREL	Anne-Claire	x		

Secrétaire de séance : CALONNEC Gwénaëlle

N°2025/68

GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE LESNEVEN CÔTE DES LEGENDES RENOUVELLEMENT DES MARCHÉS MAINTENANCE DES BÂTIMENTS

Classification : commande publique
Date de publication de la présente délibération : 17/12/2025

La commune de Saint-Frégant adhère au groupement de commandes de la Communauté Lesneven Côte des Légendes. Les marchés de maintenance des bâtiments se terminent au 31 décembre 2025.

Le Maire propose de renouveler les marchés suivants :

- Maintenance des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation (CVC)
- Maintenance des portes automatiques, portes sectionnelles, portails et barrières
- Entretien des toitures

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve l'adhésion de la commune de Saint-Frégant au groupement de commande avec la Communauté Lesneven Côte des légendes,**
- **Autorise le renouvellement des marchés de maintenance des bâtiments**

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902480-20251211-D202568-DE

- **Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier ainsi que les avenants,**
- **Inscrit les crédits nécessaires au budget communal.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Le Maire
Cécile GALLIOU

La Secrétaire de séance
Gwénaëlle CALONNEC

MAIRIE de SAINT-FREGANT
29 (Finistère)